



*Ministère de l'Éducation nationale,
Porte-parolat du Gouvernement*

Le Ministre

Paris, le

04 Fev. 2010

Monsieur le Ministre,

Vous avez appelé mon attention sur la démarche que vient d'effectuer auprès de vous le collectif d'enseignants du Lycée Durzy de Villemandeur concernant la rénovation de la voie technologique dans la future organisation du lycée général et technologique.

Je tenais à vous assurer que j'ai pris connaissance de votre courrier avec toute l'attention qu'il mérite.

Comme vous le savez, le Président de la République a présenté le 13 octobre dernier les objectifs et les ambitions de la réforme du lycée qui entrera en vigueur à partir de la rentrée 2010.

Après un large temps de concertation avec les différents acteurs de la communauté éducative, j'ai présenté le 10 décembre dernier au Conseil Supérieur de l'Éducation (CSE), qui les a approuvés, les textes réglementaires qui définiront la voie générale à partir de la rentrée 2010.

Cette réforme, qui vise à permettre la réussite de chaque élève et à mieux préparer aux études supérieures, poursuit trois objectifs principaux : mieux orienter chaque lycéen, mieux accompagner chaque élève et mieux adapter le lycée à son époque.

Pour atteindre ces objectifs, j'ai en particulier proposé que la spécialisation intervienne plus progressivement, afin de permettre, encore en classe de première, des changements de parcours pour les élèves qui se seraient trompés dans leur choix en fin de seconde et qui exprimeraient le souhait de changer de série. Cela suppose une évolution du rôle assigné à chacune des trois années du lycée.

.../...

Monsieur Jean-Pierre SUEUR
Ancien Ministre
Vice-président de la Commission des Lois
Sénateur du Loiret
Sénat
75291 PARIS CEDEX 06

BDC/595462/DI/DF
VL du 14/12/2009/

La classe de seconde sera ainsi réaffirmée dans sa vocation de classe de détermination. Elle sera essentiellement consacrée aux enseignements généraux, tout en permettant d'explorer deux disciplines, dont une dans le domaine économique. La vocation des enseignements d'exploration est de mieux éclairer les choix d'orientation vers les différentes voies ou séries offertes à partir de la classe de première. Afin de valoriser les orientations vers les séries technologiques, les élèves pourront bénéficier de trois enseignements d'exploration, s'ils en choisissent deux parmi les cinq enseignements à vocation technologique (santé et social, biotechnologies, sciences et laboratoire, sciences de l'ingénieur, création et innovation technologiques).

Mais vous le savez, les séries STI et STL n'ont pas évolué depuis 1993 alors que les sciences et les technologies ont considérablement avancé au cours de ces deux décennies. Comme pour toutes les autres premières, nous devons être en mesure de proposer aux élèves, dès la rentrée 2011, des séries technologiques renouvelées. Cela laisse le temps nécessaire à l'élaboration de parcours ambitieux, en prise avec les enjeux de notre temps, et aussi à la concertation avec les acteurs concernés, dont les collectivités territoriales.

Des discussions ont déjà été engagées sur ce sujet avec les partenaires sociaux. Elles se poursuivront sur la base des expertises conduites par la Direction générale de l'Enseignement scolaire et l'inspection générale de l'Éducation nationale.

Je reviendrai devant le CSE en mars 2010 présenter la rénovation de la voie technologique qui sera effective à la rentrée 2011.

Cependant, les grandes lignes de la rénovation des futures séries STI et STL sont claires : les enseignements généraux y seront renforcés, tout en maintenant bien sûr un fort ancrage des enseignements technologiques qui font la spécificité et la réussite de ces séries. Les élèves suivront deux langues vivantes, contre une seule aujourd'hui. Ils bénéficieront tous d'un accompagnement personnalisé de deux heures par semaine, comme dans la voie générale, afin de répondre aux besoins spécifiques de chacun. Cet enseignement pourra prendre la forme d'un soutien personnalisé, d'une aide méthodologique, d'un approfondissement ou encore d'une aide à l'orientation. Il sera mis en œuvre par les enseignants et concernera l'ensemble des disciplines générales et technologiques.

Par ailleurs, les spécialités seront entièrement repensées. Aujourd'hui, les séries STI et STL sont éclatées entre 17 spécialités ou options et enferment les élèves dans des trajectoires souvent irréversibles, dès la classe de première. Cette spécialisation excessive tend à brouiller la distinction entre les séries technologiques et les formations offertes dans le cadre de la voie professionnelle rénovée. Elle est en partie responsable de la désaffection que connaissent les séries STI, de l'ordre de 20 % en moins de 10 ans. Il s'agit donc pour l'Éducation nationale et l'ensemble des acteurs concernés de dessiner un projet ambitieux, porteur de sens et d'avenir pour faire des voies technologiques des filières d'excellence, ouvertes sur de larges perspectives d'orientation et de poursuite d'étude.

.../...

Pour cela, les formations qui seront dispensées devront être davantage polyvalentes et permettre aux élèves d'aborder plusieurs grands champs technologiques. Un tronc commun d'enseignements sera mis en place afin de donner une plus grande cohérence entre les différents parcours et faciliter l'accès aux études supérieures. Les enseignements utiliseront davantage les outils numériques de simulation.

La future série STI pourrait être organisée autour de quelques grandes thématiques attractives et porteuses de sens comme par exemple : l'énergie et le développement durable, les systèmes d'information et le numérique, l'innovation technologique et l'éco-conception, l'architecture et la construction. La future série STL quant à elle serait consacrée aux sciences appliquées en laboratoire (biotechnologies, sciences physiques et chimiques). Ces hypothèses seront discutées et approfondies dans les semaines à venir.

Conformément aux engagements du Président de la République, la réforme du lycée ne se traduira pas par une diminution du taux d'encadrement des lycéens. Ainsi, l'offre d'enseignement ne sera pas réduite, elle sera simplement organisée différemment.

Vous le savez, la rénovation des séries technologiques est un enjeu stratégique pour notre pays. Ces séries doivent constituer des parcours d'excellence en permettant à davantage de jeunes de poursuivre avec succès des études supérieures.

Restant à votre disposition, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'assurance de ma considération distinguée.



Luc CHATEL